

# CONDITIONS DE SÉJOUR

## Camping de l'Aigrette \*\*\*

51 emplacements classés 3 étoiles - Tourisme par Atout France sous le n° C60-040766-002

Nous sollicitons notre clientèle à réserver leur séjour depuis le module sécurisé de réservation en ligne

<https://www.sydevnet3.com/Aigrette/FR/reservation.php>

### EMPLACEMENTS

**Du 1er juillet au 31 août**, il est primordial de réserver un emplacement avant votre arrivée, pour une meilleure organisation de notre gestion et dans l'intérêt de notre clientèle.

#### Les arrivées

- ✓ De 15 h à 20 h en juillet et août
- ✓ De 15 h à 19 h d'avril à juin et en septembre
- ✓ De 15 h à 18 h de janvier à mars et d'octobre à décembre

**Pour les arrivées anticipées**, un supplément de 2 € vous sera facturé, un affichage est mis à votre disposition pour pouvoir vous installer.

**Le nombre d'occupants** limité à 6 sur l'emplacement ne pourra en aucun cas être modifié sans accord écrit de la Direction.

**Vos visiteurs** doivent signaler leur présence à l'accueil en réglant leur redevance de 2 € et sont admis dans le camping sous votre responsabilité. **Leurs véhicules** devront être stationnés sur le parking extérieur.

**Le carnet de vaccination** pour vos animaux domestiques doit être à jour et présenté le jour de l'arrivée. Les propriétaires de chiens 1ère et 2ème catégorie devront fournir les photocopies suivantes (permis de détention ou permis provisoire, attestation d'aptitude, assurance de responsabilité civile). Ils doivent être en laisse en permanence. Ils ne doivent en aucun cas rester seuls sur la parcelle.

**Le séjour** des enfants de 0 à 2 ans est gratuit.

#### **NOS PRIX COMPRENNENT**

- ✓ l'assurance annulation
- ✓ la fourniture de l'emplacement + l'eau
- ✓ l'accès aux sanitaires avec douches chaudes
- ✓ le wifi
- ✓ l'accès aux terrains de jeux (ping-pong, mur de tennis, balles d'été, pétanque)

#### **NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS**

- ✓ la taxe de séjour à 0,50 € / nuit / adulte
- ✓ l'électricité
- ✓ la présence de vos visiteurs
- ✓ **l'accès à la piscine** intercommunale d'Attichy qui est ouverte durant les mois de Juillet et Août de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h et la piscine intercommunale couverte de Couloisy (4 km) qui est ouverte les autres mois, selon le calendrier de la CCLoïse.

**Les tickets d'entrée sont disponibles à l'accueil du camping avant votre accès.** Le camping décline toute responsabilité des éventuelles fermetures

- ✓ le petit-déjeuner
- ✓ **la pêche** : l'étang n'est pas un lieu de baignade mais uniquement de pratique pour la **pêche**. Gérée par une association (AAPPMA d'Attichy) sous réglementation fédérale, vous vous acquitterez des cartes associatives et fédérales en vigueur, disponibles à l'accueil, sous peine d'amende infligée par le garde pêche assermenté
- ✓ le minigolf, snacking, transport et autres services et activités

### MOBIL-HOMES, CARAVANES ET HEBERGEMENTS INSOLITES

**Le séjour** des enfants de 0 à 2 ans est gratuit.

**Les arrivées** se font de 16 h à 19 h (18 h de janvier à mars et d'octobre à décembre) et les départs au plus tard à 11 h.

Nos hébergements ne peuvent recevoir **des personnes à mobilité réduite** ainsi que, des animaux domestiques.

**1 dépôt de garantie** d'un montant total de 300 € (200 € en offre WEEKHDF) sera demandé à votre arrivée par empreinte carte bancaire uniquement et vous sera restitué après votre départ sous 48 heures suite à un état des lieux. Ce montant couvre à hauteur de 200 € votre locatif, et à hauteur de 100 € les frais de ménage dans le cas où ce dernier n'est pas réalisé par vos soins.

**Le nombre d'occupants** ne pourra en aucun cas être modifié sans accord écrit de la Direction. Toute modification devra être portée à sa connaissance au plus tôt.

**Vos visiteurs** doivent signaler leur présence à l'accueil et sont admis dans le camping sous votre responsabilité. **Leurs véhicules** devront stationner sur le parking extérieur. Le droit d'entrée est de 2 € / personne

#### **NOS PRIX COMPRENNENT**

- ✓ l'assurance annulation
- ✓ les parures de lit préparées et faits à votre arrivée
- ✓ le linge de toilette (hors ouvriers)
- ✓ le kit d'entretien vaisselle ainsi que les produits d'entretien
- ✓ le panier de bois pour le chauffage des hébergements insolites dont le contenu provient exclusivement du camping (bois personnel interdit) (hors ouvriers)
- ✓ le petit déjeuner (uniquement dans les hébergements insolites) (hors ouvriers)
- ✓ pour un séjour avec minimum 2 personnes, le lit double est automatiquement préparé. Si vous souhaitez à la place du lit double 2 lits simples ou 1 lit double et 1 lit simple, un supplément de 10 € est facturé (5 € pour les ouvriers)
- ✓ une chaise haute ainsi qu'un lit parapluie sont à votre disposition gratuitement sur demande
- ✓ le wifi
- ✓ **l'accès à la piscine** intercommunale d'Attichy qui est ouverte durant les mois de Juillet et Août de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h et la piscine intercommunale couverte de Couloisy (4 km) qui est ouverte les autres mois selon le calendrier de la CCLoïse (hors ouvriers)

**1 ticket par jour / personne disponible à l'accueil du camping avant votre accès.** Le camping décline toute responsabilité des éventuelles fermetures

- ✓ l'accès aux terrains de jeux (minigolf, ping-pong, mur de tennis, balles d'été, pétanque)

#### **NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS**

- ✓ la taxe de séjour à 0,50 € / nuit / adulte
- ✓ le petit-déjeuner (uniquement pour les mobil-homes et caravanes)
- ✓ **la pêche** : L'étang n'est pas un lieu de baignade mais uniquement de pratique pour la **pêche**. Gérée par une association (AAPPMA d'Attichy) sous réglementation fédérale, vous vous acquitterez des cartes associatives et fédérales en vigueur, disponibles à l'accueil, sous peine d'amende infligée par le garde pêche assermenté
- ✓ le snacking, transport et autres services et activités